



Question sur les échanges entre l'avocat et son client

Par **aicha29**, le **08/11/2010** à **18:36**

Bonjour,

J'ai donc demandé le divorce qui n'a toujours pas démarré, je continue à voir mon mari, comme on dit on est toujours marié, bref, il refuse le divorce donc il fait tout pour que je change d'avis. Il est malin.

Il est sans papiers.

Donc lorsque j'ai été voir mon avocate je lui ai détaillé l'ensemble des reproches qui me poussent à demander le divorce, la principale c'est que depuis le début il refuse de se stabiliser et me fait galérer, et me crée des problèmes.

Mon avocat suite à tout ce que je lui ai raconté, m'a dit qu'il s'est surtout marié pour les papiers, chose que j'arrive pas à accepter mais qu'avec le recul a montré qu'en effet il s'est surtout conduit comme quelqu'un cherchant ses intérêts.

Donc, je revois mon mari, il n'arrivait pas à comprendre pk je parle tjrs de papier, alors qu'au départ je lui répète que je n'ai pas confiance en lui, et j'ai balancé que c'est mon avocat qui a déduit qu'il s'est marié pour les papiers et là il a voulu la rencontrer, alors qu'au départ il a refusé de la voir, et j'ai dit pk tu veux la voir, si c'est pour accepter le divorce à l'amiable ok, mais sinon, ça n'a aucun intérêt. Il m'a dit non je refuse le divorce mais je veux la voir. Bref, je sais pas ce qu'il cherchait. J'ai donc contacté mon avocate sur son répondeur, en lui disant si c'est possible d'arrêter la procédure ect.. Car il a failli réussir à me faire annuler cette demande, je lui ai dit que j'ai dit à mon mari que c'est elle qui a surtout déduit l'histoire des papiers, ensuite, lorsque j'ai eu mon avocate directement, elle m'a dit qu'elle n'était pas

contente que j'ai dit ça à mon mari, sachant qu'elle ne m'a pas précisé que ça devait rester entre nous 2, ou peut être que c'est mon mari qui arrive à obtenir ce qu'il veut.

Elle m'a dit biensur qu'il refusera de vous dire qu'il s est marié pour les papiers, il vous l'aurait dit dès qu'il aurait obtenu la carte de 10ans, là il niera et continuera à vous harceler pour l'accompagner pour renouveler son titre.

Donc je voulais savoir si ce que me dit mon avocate ne doit pas être divulguer à mon mari?

Merci.

Par **mimi493**, le **08/11/2010 à 19:10**

C'est simplement du bon sens : si vous dites à votre mari les arguments à l'avance de votre avocat, il pourra facilement les contrer. Vous êtes en train de saboter le boulot de votre avocate.

Essayez d'être un peu plus intelligente que ça et moins crédule : vous voulez divorcer, vous avez manifestement rompu la vie commune, donc arrêtez de voir votre mari puisque manifestement vous êtes quelqu'un avec un caractère très faible prete à croire tous les bobards qu'il vous dit.

Par **aicha29**, le **08/11/2010 à 20:10**

Je vous signale qu'on est toujours marié et mon avocate est au courant que je le vois souvent mon mari.

Et elle m'a pas dit qu'elle prendra cet argument, de toute façon, ma situation est simple, j'ai jamais eu de vie commune avec lui(que sur papiers) il n'a jamais cherché à se stabiliser.

Certes, je veux divorcer mais pas en disant n'importe quoi.

C'est facile vous savez de dire qu'il s est marié pour les papiers car il est actuellement en situation irrégulière, dans ce cas là, toutes les personnes mariées avec une personnes en situation provisoire(mon mari avait un titre de séjour étudiant lorsqu'on s est marié) dans ce cas là, une personne française mettra en avant cet argument pour divorcer, je trouve cela injuste.

Des fautes y en a fait beaucoup, et il faut prouver qu'il s'est marié pour les papiers et si c'est facile à prouver autant annuler ce mariage, et c'est mission impossible.

Moi elle m'a simplement parlé entre femme à femme, elle m' a dit c'est un mariage pour papier, et j'ai même failli pleuré car j'ai cru à ce mariage.

Bref, mon mari aura beaucoup de mal pour se défendre, comment voulez vous qu'il prouve qu'il s'est pas marié par intérêt?

De plus, quand je lui ai dit que je voulais divorcer c'est lui qui m'a parlé de papier et non moi, je lui ai dit qu'il ne cherche pas à se stabiliser et que je ne l'aimais plus, mais il ne comprenait tjrs pas.

Et il faudra des attestations écrites pour prouver ce divorce pour faute, puisqu'il refuse le divorce à l'amiable. Et manque de chance pour lui, il n'a jamais visité ma famille depuis le mariage, d'ailleurs on n'a pas fait de fête et ma famille pourra l'attester.

Par contre lui, il n'a que la parole pour preuve.

Par aicha29, le 08/11/2010 à 20:15

J'aurai un caractère faible, je serais revenue avec lui, il faut savoir que c'est moi qui a demandé le divorce et pour quelqu'un de faible c'est pas simple comme démarche. Il me fait des menaces, et vous savez par mail c'est aussi violent qu'en face à face.

Je précise qu'on n'a jamais eu de vie conjugale réelle.

Il me l'a fait à l'envers.

Je précise aussi qu'il n'a pas réussi son plan qui est d'obtenir la carte de 10ans puisque c'est ce qu'il voulait si mariage pour papiers, donc pour une faible, j'ai bien remarqué qu'un truc n'était pas normal chez lui.

Enfin, il a fait une demande de naturalisation par décret en 2009, nous sommes mariés en février 2008, et sa naturalisation a été ajournée et il m'a dit, quand il a su que je voulais arrêter avec lui ce faux mariage, il m'a dit si j'aurai eu la nationalité tu aurais divorcée? Chose que j'ai pas compris car quand je l'ai rencontré il n'était pas français, n'avait aucune situation.

Par aicha29, le 08/11/2010 à 20:19

Concernant mon avocate, il y a des démarches qu'elle doit elle même faire d'après mes infos prises auprès du JAF, et elle me l'a jamais dit, elle m'a dit de récupérer son acte de naissance de mon mari, lui il refuse de me le donner, et il est marocain donc il faut le récupérer auprès du Maroc, et toutes ces démarches c'est à l'avocat de le faire mais c'est moi qui depuis le début le fait, sans réussite.

Par mimi493, le 08/11/2010 à 21:37

Ben non justement des menaces par mail, ça n'a rien à voir avec des menaces de visu, ça ne devrait pas vous bouleverser. Mettez un filtre ou mettez-les à la poubelle sans les ouvrir.

Votre argument "mais on est marié" .. et alors ? vous voulez divorcer, vous n'avez plus à considérer que c'est votre mari, de toute façon, il ne l'a jamais été. Vous semblez vous

raccrocher à ça et vous avouez qu'il arrive à vous faire fléchir au point de vouloir annuler la procédure, donc oui, vous êtes faible.

Vu qu'il n'y a jamais eu de communauté de vie depuis février 2008, vous avez les 2 ans de séparation pour demander le divorce sans avoir son accord, sans devoir prouver une faute.

Par **aicha29**, le **08/11/2010** à **21:57**

Moi j'ai pensé au divorce fin 2009, et sur papier on avait nos 2noms en commun, mais de façon espacé, car pour renouveler son titre il fallait qu'il soit accompagné de moi et des documents à nos 2noms.

Donc ça va être difficile de prouver la séparation, puisque on a nos documents commun depuis juin 2008 jusque novembre 2009 avec des périodes où je suis revenue chez mes parents mais le temps qu'il cherche un emploi, et un logement.

C'est compliqué à comprendre.

En tout cas depuis JANVIER 2010 je suis seule sur les papiers je vis chez mes parents. Donc si je vous suis je peux attendre janvier 2012 et demander le divorce qui me sera accordé automatiquement?

Il faut savoir que j'en ai marre d'attendre et que le divorce pour faute est le plus approprié à ma situation, je vais pas attendre 2012 pour me séparer juridiquement de lui.

C'est un ras le bol d'attendre.

Mon avocate m'a dit que le divorce pour faute durera 9mois.

Par **aicha29**, le **08/11/2010** à **22:01**

En fait il me menace aussi avec les mots quand je le vois.

Par exemple, il m'a dit qu'il peut me mettre en prison, ou que le divorce durera 5ans puisqu'il refuse.

IL va me créer des problèmes, c'est quelqu'un qui aime les problèmes, je l'ai remarqué ça.

En 2009, il a loué un logement pourri par le biais d'un ami à lui, il n'a pas de revenu pour payer les loyers, il a besoin de moi pour la caf car je suis allocataire donc j'ai fait la demande apl pour lui pour pas qu'il dort dehors ou à droite à gauche tout en lui disant que ce logement je l'apprécie pas.

Fin 2009, j'ai décidé d'arrêter car c'est pas un mariage pour moi.